



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : M. BENOIT Denis, Mme VIEUX-MELCHIOR Magalie, M. SYLVAIN Fabien, M. FAURE Laurent, M. JEGOU Laurent, M. CHAZALETTE Vincent, M. DESCOURS René, M. FAURE-GEORS Loïc, Mme GIRARD Monique, M. GRARE Michel, Mme PIEYRE Marie-Jo, M.ROUX Alain.

Absents excusés : Mme GRANJON Véronique, Mme CHAVAROT Sandrine, Mme Sylvie FAURE, M. HUYGHE Philippe.

Absents : Mme GARNIER Chantal, Mme BERNARD Maryline.

Pouvoirs : Mme FAURE Sylvie donne pouvoir à Monique GIRARD, M. HUYGHE Philippe donne pouvoir à M. Vincent CHAZALETTE.

Secrétaire de séance : Magalie VIEUX-MELCHIOR

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance.

Permanence des élus du samedi 30 novembre 2019 sera assurée par Laurent FAURE et Loïc FAURE-GEORS

Prochain conseil municipal : lundi 2 décembre 2019, secrétaire de séance : René DESCOURS

Infos diverses

- Intervention de l'association « Jeunesse et reconstruction » en conseil d'adjoints le mercredi 30 octobre à 19h
- Réunion de travail avec le Secrétaire d'Etat, Gabriel ATTAL, sur les mesures en faveur de la vie associative à la MJC le jeudi 31 octobre après-midi

Arrivée de Michel GRARE à 19h20

- Présentation du projet de renforcement de l'attractivité du Centre Bourg à la Commission Développement Economique du Conseil Départemental de la Drôme le lundi 4 novembre de 13h30 à 13h50 dans le cadre de l'appel à projet des centres villes et villages. L'enjeu est la mobilisation de 50% de financement sur l'AMO plafonné à 50 000€ et d'une subvention du 10% du montant des travaux.
- Réunion de sécurité élargie le lundi 4 novembre à 15h à la sous-préfecture de Die, sous la présidence de Madame Camille de Witasse-Thézy, Sous-Préfète (Sécurité : Bilan des 10 premiers mois de l'année 2019 (gendarmerie, SDIS, SDRT) - Focus sur les nuisances sonores). Représentant de la commune : Bernard Claudin
- Réunion « désordres sur ouvrage au pont du 8 mai 1945 » le mardi 5 novembre à 10h
- Commission « Travaux-voirie » le mardi 5 novembre à 19h, présidée par Laurent Faure

- Inauguration des défibrillateurs du gymnase et de la poste le mercredi 6 novembre à 19h à la salle des fêtes
- Rencontre annuelle de l'ADEM sur le thème du multiusage en espaces pastoraux le jeudi 7 novembre à 9h15 au Domaine de Sagnol à Gigors et Lozeron
- Visite des locaux de la cantine avec la Société Elior le jeudi 7 novembre à 16h30 en vue du projet d'implantation d'un self qui pourrait permettre d'améliorer le confort et la fluidité pour les enfants mais également de diminuer le gespillage et d'augmenter le tri.
- Conseil communautaire le jeudi 7 novembre à 19h à Piégros-la-Clastre
- Cérémonie du 11 novembre aux monuments aux morts à 11h45, avec l'école de musique, suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes
- Commission SCOT de la Vallée de la Drôme dans le cadre du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) le mercredi 13 novembre à 18h au Campus à Eurre
- Commission « Culture » le jeudi 14 novembre à 19h à la salle du conseil avec pour ordre du jour : prévision budgétaire et subventions 2020, présidée par Monique Girard
- Congrès des maires de France du 19 au 21 novembre à Paris
- Formation à l'utilisation d'un défibrillateur le mardi 3 décembre à 18h (Public : personnes ayant été formées au secourisme)
- Formation à l'utilisation d'un défibrillateur le lundi 9 décembre à 9h (Public : personnes ayant été formées au secourisme) et le 3 décembre à 18 heures
- Réunion d'informations territoriales en Auvergne-Rhône-Alpes « Comment répondre aux objectifs de la loi EGAlim pour la restauration collective sur mon territoire ? Retour d'expériences sur la cantine scolaire « Bio et local » le mercredi 4 décembre de 15h 30 à 18h 00 au Campus à Eurre. Il est précisé que pour la commune la fourniture Bio et Local représente 50% de l'approvisionnement alors que la Loi n'impose que 20%.
- Commissions :
 - Enfance-Sport-Jeunesse : Mardi 10 décembre à 18h / Laurent JEGOU
 - Travaux-Voirie : Lundi 25 novembre à 19h / Laurent FAURE
- Laurent FAURE informe du problème intervenu sur le site e-ticket pour la gestion des services de cantine et garderie périscolaire, et propose d'étudier les problématiques rencontrées avec le site lors d'une prochaine commission.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1- Economies d'énergie – Retour d'expériences de la commune

Retour chiffré sur la maîtrise de l'éclairage public suite à la présentation lors d'un atelier organisé le 11 octobre par le Parc régional du Vercors à Beaufort-sur-Gervanne.

M. le Maire informe que la commune a été invitée à présenter les moyens mis en œuvre sur la commune dans le cadre de la maîtrise de l'éclairage public.

Il a rappelé qu'en 2016 la commune avait décidé l'extinction nocturne de l'éclairage public, suite au travail effectué avec le Conseil des Sages qui a été un relais d'information auprès des administrés. Deux réunions publiques avaient été menées pour aboutir à ce projet avec une présentation d'une volonté d'extinction équitable de l'éclairage. Très peu de retours négatifs sont parvenus à la suite de ces réunions. Il est précisé les plages d'extinction : 23h30 / 6 h en semaine et 1h / 6h les vendredi et samedi.

Le SDED a établi un document permettant de constater les économies d'énergie et donc une réduction de la consommation grâce au renouvellement des luminaires et à l'extinction de l'éclairage public dont le but pour la commune était de réaliser une économie financière mais aussi de réduire l'impact carbone, la pollution lumineuse, et de protéger la biodiversité nocturne.

Magalie VIEUX-MELCHIOR indique qu'il s'agit d'un enjeu national de diminution des consommations énergétiques mais aussi économique pour la commune. La préservation de la biodiversité est également un impact positif de l'extinction car les nuisances lumineuses agissent comme une barrière lumineuse pour la faune. L'éclairage nocturne contribue à l'appauvrissement de la biodiversité en agissant sur la reproduction de certaines espèces. Par ailleurs, certaines communes ont fait du marketing territorial en réduisant l'éclairage afin de profiter du ciel étoilé et de permettre de se rendre compte des effets de l'éclairage.

Denis BENOIT informe de la prise en compte d'une trame noire dans le SCOT qui a pour finalité de préserver les espèces et leur habitat de la pollution lumineuse en définissant des zones sensibles où porter plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics. La mise en place de l'extinction a permis une baisse de 64% des consommations énergétiques qui se sont traduites par 50% d'économie soit une réduction de 16 000€ des dépenses.

Laurent FAURE demande que l'éclairage public dans le centre du village soit allumé avant et après les autres quartiers car le centre est visuellement perçu comme un trou noir. Laurent JEGOU demande également de se rapprocher du prestataire pour l'éclairage du local « fibre optique » qui reste allumé de façon intempestive, de jour comme de nuit.

2- Affaires foncières – Examen de DIA

L'étude de Maître Pierre CARTIGNY, notaire à Portes-lès-Valence a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti implanté sur un terrain de 515 m² situé 14 Bis Rue de la Serpentine, cadastrés AC 1162 au prix de 206.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption sur ce bien.

3- Hygiène et sécurité au travail - Mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.)

Le 3 octobre dernier, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme a adressé un courrier à la commune rappelant les termes de la convention d'inspection réalisée en 2015. Il avait été convenu que la périodicité des visites ne devait pas aller au-delà de 4 ans, et la dernière date de 2015.

Il convient donc de signer une nouvelle convention et d'envisager une visite avec l'ACFI pour 2020, et ainsi engager la formation initiale pour les assistants de prévention nouvellement nommés.

Laurent Jegou souligne la nécessité de consacrer du temps à ces vérifications et à la mise à jour du document unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Drôme.

4- Bibliothèque municipale

Dans le cadre des formations de la bibliothèque, des bénévoles qui animent la bibliothèque municipale sont amenés à accompagner l'agent titulaire. Le remboursement de leurs frais de repas des bénévoles a lieu selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, sur ordre de mission signé du Maire. Une délibération du Conseil Municipal est généralement demandée par le percepteur de la Commune.

Le remboursement des repas s'effectue selon le tarif suivant (arrêté du 1er juillet 1999, JO du 2 juillet 1999, pp. 9766 et 9967, modifié par l'arrêté du 22 septembre 2000, JO du 23 septembre 2000, et celui du 20 septembre 2001, JO du 28 septembre 2001, pp. 14983) :

Indemnité de repas : 15,25€ Cette indemnité est réduite de 50% si l'intéressé a pu se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le remboursement des frais de repas pour les bénévoles dans le cadre de formations et autres journées en lien avec la bibliothèque selon le tarif applicable en vigueur.

5- Dérogation au repos dominical – Demande de dérogation d'un commerce de détail

La société « La Halle Mode & Accessoires » a adressé un courrier le 30 septembre dernier sollicitant l'autorisation d'ouvrir leur établissement 12 dimanches sur l'année 2020.

Le principe de repos dominical connaît plusieurs types de dérogations qui permettent d'accorder le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche : des dérogations permanentes, des dérogations fixées par le préfet et des dérogations fixées par le maire.

La loi Macron du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » a modifié la plupart des dérogations au principe du repos dominical, notamment la dérogation dite « des dimanches du maire ».

Ainsi en application de l'article L.3132-26 du code du travail, il peut être dérogé au repos dominical par décision du maire après avis du conseil municipal, au maximum douze dimanches par année civil. Les établissements concernés sont les commerces de détail.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix POUR, 7 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS, refuse d'accorder la dérogation.

6- Adhésion de la commune de Saillans au SMPA

Suite au courrier du 23 octobre dernier adressé au SMPA, ce dernier a transmis les renseignements relatifs aux conséquences financières au regard du patrimoine assainissement de la commune de Saillans.

NB abonnés	Saillans	SMPA
Eau Potable	900 abonnés	2 371 abonnés
Eaux Usées	742 abonnés	1 585 abonnés
SPANC	158 abonnés	691 abonnés

TRAVAUX	Saillans	SMPA
Réseaux Eaux Usées	299 250 €	1 200 000 €
Par abonné	403 €	757 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, accepte l'adhésion de la commune de Saillans au SMPA.

7- Convention avec l'association « Entente Crest Aouste de Football »

Laurent Jegou, adjoint aux Sports, présente le projet de renouvellement de convention à intervenir avec l'association ENTENTE CREST AOUSTE visant à favoriser l'accès des enfants et des jeunes au football ainsi qu'à d'autres activités sportives et physiques.

Ce projet de convention, étudié et entériné par la commission sport et animation ainsi que par le conseil d'Adjoints respectivement les 22 et 23 octobre derniers, précise les obligations de l'association et les engagements de la Commune, notamment son aide financière à hauteur de 10 € par stage d'une semaine et par enfant Aoustois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention proposée par l'association « Entente Crest-Aouste de football ».

Magalie VIEUX-MELCHIOR regrette que l'association ne fasse pas une présentation de ses activités et projets de stages à la commune et souligne l'intérêt du travail qu'elle mène auprès des jeunes. A cet effet, elle demande à ce que l'association rende des comptes auprès de la commune et fasse un retour des bilans financiers et moraux.

Fabien SYLVAIN rappelle que ces bilans financiers et moraux doivent être transmis lors de la demande de subvention annuelle des associations en vue de l'élaboration du budget primitif.

8- Demande de subvention de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Crest

Par lettre du 14 octobre dernier, l'Amicale sollicite une aide exceptionnelle du fait de l'organisation d'un Congrès Départemental de l'Union des Amicales pour le don de sang le 16 février 2020. Cette manifestation est associée aux 50 ans de l'amicale.

Une demande de collecte de dons du sang sera faite auprès de l'EFS (Etablissement Français du Sang) afin qu'elle puisse être organisée sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150€.

9- Questions diverses

✓ Permanence des élus :

La permanence des élus du samedi 28 décembre 2019 ne sera pas assurée. Il est décidé à cette occasion de fermer l'accueil de la mairie.

Laurent JEGOU informe que lors de la permanence du samedi 28 octobre 2019 personne ne s'est présenté.

✓ Interventions diverses d'élus

Monique GIRARD fait remarquer que la médiathèque est allumée à cette heure tardive.

D'autre part, elle informe du prochain spectacle « Marion LG » prévu le mardi 26 novembre à 17h. Un goûter sera préalablement servi aux enfants entre 16h30 et 17h. Tous deux offerts par la mairie.

Laurent FAURE donne son avis très positif sur l'aspect esthétique du nouveau revêtement du parking de l'esplanade mais émet quelques réserves sur la longévité en lien avec la réapparition de trous.

Il porte à connaissance qu'une fuite d'eau est apparue à la MJC au niveau du circuit d'eau du chauffage. L'entreprise a été rappelée pour une perte d'eau importante dans le circuit. D'autre part, il signale qu'un tuyau d'évacuation n'a pas été finalisé dans le cadre du chantier de la création de la MJC et qu'il convient également de terminer ce travail.

Il signale également une fuite sous toiture à la MJC sans lien avec la couverture photovoltaïque. L'entreprise a été contactée afin de palier au désordre sans trop de dégâts à ce jour.

Il fait part d'un problème électrique intervenu dans la salle des fêtes à l'occasion d'une location. Une entreprise est intervenue pour réparer le système endommagé et défaillant. Il annonce, à cet effet, qu'il y a lieu de travailler prioritairement sur les sites sensibles d'un point de vue électrique, et notamment l'école, la salle des fêtes et Renc'Arts.

Il rappelle également que les plans d'évacuation sont en cours de mise à jour.

Il demande que les portes de l'école primaire soient reprises afin qu'elles s'ouvrent dans le bon sens, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est demandé de faire passer une commission sécurité pour ce site éventuellement afin d'obtenir les prescriptions nécessaires à la sécurité.

Laurent Jegou rappelle le problème du chauffage aux écoles qui tombe régulièrement en panne en raison des défaillances électriques connues et souligne la vétusté du transformateur pour lequel on ne trouve pas d'entreprise capable d'intervenir.

Suite à la disparition des piles de l'alarme incendie à l'école primaire récemment, Laurent Faure demande qu'une note de service soit transmise aux 2 écoles et aux agents intervenants.

Il informe des travaux réalisés et en cours :

- la petite porte sur le côté de l'église a été remplacée
- les portes de la salle des fêtes vont aussi être reprises
- les travaux de toiture de l'église devaient commencer courant novembre
- les radiateurs de la salle des fêtes ont été repeints et seront récupérés par les agriculteurs volontaires ce qui permet une mutualisation de moyens. La réinstallation des radiateurs se fera par les services techniques

Vincent Chazallete demande que les ordures autour des arbres à l'esplanade soient nettoyées et notamment pour la cérémonie du 11 novembre. Cette demande sera transmise aux services techniques rapidement.

Laurent Faure demande à l'assemblée d'évoquer la problématique rencontrée par l'annonce dans le Crestois, de la candidature de la 3eme adjointe, Véronique Granjon, aux élections municipales de mars 2020 et de son absence, au nom de la bonne marche communale. Il est précisé :

- qu'elle n'a pas, à la date du conseil, fait part de sa démission du poste de 3eme adjointe.
- que des échéances prochaines nécessitent que le travail de la commune soit poursuivi : en novembre, la collecte de la banque alimentaire et en décembre le goûter des anciens.

Des échanges s'engagent évoquant des inquiétudes sur les risques de dysfonctionnements dans le suivi des dossiers sociaux de la commune et la difficulté exprimée pour les membres du conseil d'adjoint de maintenir leur confiance.

Denis BENOIT propose d'interroger l'adjointe sur les modalités qu'elle entend mettre en œuvre pour assurer les échéances relatives aux affaires sociales et notamment la banque alimentaire.

Les membres du conseil municipal demandent, par 12 voix pour et 1 abstention, le retrait des délégations pour le 3^{ème} adjoint, et de prévoir à l'ordre du jour de la prochaine réunion la question du maintien ou non dans ses fonctions d'adjoint et sur le poste. Il est précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au présent vote. Il est convenu que la prochaine réunion sera le mercredi 13 novembre à 20h30 dans la salle du conseil.

La séance est levée à 22h00